

03 avr 2020 -16:59

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2020

Nouvelle tarification pour les consultations en ligne du Registre national pour les instances publiques

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui prévoit une nouvelle tarification pour les consultations en ligne du Registre national, pour les différentes instances publiques.

La nouvelle proposition de tarification propose une réduction de prix pour les différentes instances publiques lors de la consultation en ligne du Registre national, afin de réaliser une simplification administrative et le principe *only once* au sein de l'administration. Il s'agit de :

- la gratuité des consultations pour les communes
- une réduction de prix pour les instances et institutions fédérales, à savoir un prix par consultation de 0,05 euro sans toutefois dépasser un montant maximal de 1.200.000 euros pour le nombre de consultations sur une base annuelle
- une réduction de prix pour tous les autres clients (autres services publics et institutions ainsi que les différents partenaires privés), à savoir 0,13 euro par transaction

Le Conseil des ministres a également marqué son accord sur la remise des dettes accordées aux autorités et instances fédérales qui ont encore une créance ouverte pour la consultation du Registre national.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal relatif aux rétributions auxquelles donnent lieu les prestations du Registre national des personnes physiques

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be